



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

à 20h

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Gilles AUTHIER, Béatrice BOUGAIN, Charles-Alexandre ORTONNE, Julien FELLOTT, Catherine BARRIERE, Françoise BRANCIARD, Catherine BUTET, Jean-Pierre GIRAUD, Marjorie GRIERE-FURTAK, Priscille DU MANOIR, David THOMASSET, Karine BOUDOT

Excusés : Sylviane AULAS (a donné pouvoir à Marjorie GRIERE-FURTAK)
Jean HEIM (a donné pouvoir à Julien FELLOTT)

Monsieur le maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.
Le compte rendu du Conseil municipal du 13 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération – Approbation du compte administratif – exercice 2021

Monsieur le maire présente le compte administratif de fonctionnement, le résultat de l'exercice étant de 91 478.85 € et le résultat de clôture de 139 258.87 €.

Il détaille les dépenses qui s'élèvent à 327 530.33 €. Le total des dépenses est en baisse d'environ 10 000€ par rapport à 2020.

Les recettes du compte administratif sont également expliquées, avec un montant total de 419 009.18 €. Les produits des services ont diminué puisque les effectifs de l'école sont moins importants (moins de recettes en garderie et cantine). Une légère augmentation de population a généré une hausse des recettes au chapitre « impôts et taxes ». Les attributions de compensation sont en baisse. La crise sanitaire a engendré une diminution des recettes de location.

Monsieur le maire présente le compte administratif d'investissement, le résultat de l'exercice étant de - 3 471.09 € et le résultat de clôture de 70 186.52 €.

Il détaille les dépenses qui s'élèvent à 124 424.89 €. La commune s'est équipée d'un défibrillateur et d'un ordinateur portable pour le CCAS. Un abri bois a été installé sur le bac à sable de l'école.

Toutes les dépenses prévues n'ont pas été réalisées :

- Voirie : seul un raccordement d'eaux pluviales a été réalisé.
- Salle des fêtes : 2/3 des travaux restent à réaliser en 2022.

- L'achat du tracteur n'a pas été réalisé.

- Aucun poteau incendie n'a été changé.

Globalement, nous constatons moins de réalisations que prévues en raison de changements d'orientation durant l'année 2021 (exemple : pas d'achat de tracteur).

Monsieur le maire détaille les recettes d'investissement dont le total est de 120 953.80 €. Certains fonds ne seront versés qu'en 2022 lorsque les travaux seront terminés. La subvention pour les travaux de rénovation de la salle de réunion de la mairie a été versée. Les travaux de rénovation de l'école étant réalisés partiellement, les subventions ne seront pas versées en totalité.

Les restes à réaliser en investissement sur 2022, dont le contenu est expliqué en séance, correspondent à 64 306 € en dépenses et à 80 091 € en recettes.

Monsieur le maire ne participant pas à la délibération, Madame Catherine BARRIERE, doyenne de l'assemblée, soumet la délibération au Conseil municipal. Il approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

2. Délibération – Approbation du compte de gestion de l'année 2021, dressé par Madame Sylvie CRUSSARD, Perceptrice de Villefranche-sur-Saône

Monsieur le maire présente le résultat budgétaire de l'exercice 2021 dressé par la perceptrice de Villefranche sur Saône. Les chiffres du compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif.

Par délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 dressé par Madame Sylvie CRUSSARD.

3. Ecole et vote des rythmes scolaires – année 2022-2023

Il est précisé qu'il n'était pas prévu de modifier à nouveau les rythmes scolaires pour l'année 2022-2023, sauf en cas de changement majeur.

Or, il s'avère que la prévision des effectifs pour la prochaine rentrée est de 52 élèves (en moyenne, 5 élèves en moins chaque année). Trois familles ont annoncé qu'elles retireraient leurs enfants de l'école du village si le rythme est maintenu à 4,5 jours par semaine. Cette situation aurait pour conséquence un risque de fermeture de classe.

La volonté de la municipalité est de conserver les 3 classes. Après concertation avec les enseignants et les parents délégués, la commission « école » propose donc un changement du rythme scolaire à partir de la rentrée de septembre avec 4 jours par semaine.

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, le Conseil municipal vote favorablement pour cette proposition, avec 0 contre, 4 abstentions et 10 voix pour. Lors du Conseil d'école prévu le 7 mars prochain, la municipalité donnera donc 3 voix pour les 4 jours par semaine.

Pour raisons de non disponibilité, il est expliqué que cette année deux familles ont des difficultés pour acheminer leurs enfants au Centre aéré de Denicé le mercredi après-midi. Elles demandent s'il est possible d'envisager la mise en place d'un taxi.

La commission « école » a reçu des devis et propose que la municipalité prenne en charge à hauteur de 50% le montant. Le coût serait de 25 € par transport, soit environ 400 € au total pour la fin de l'année scolaire (dont 200 € à charge de la commune). Le Conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

4. Aire des loisirs – cadre de la consultation

Lors de la consultation des Rivoliens dans le cadre du lancement de la démocratie participative, de nombreuses réponses ont porté sur l'aire de loisirs. Il a donc été proposé de recueillir les souhaits des habitants et notamment des utilisateurs de ce lieu pour en compléter les équipements.

Monsieur le maire explique à l'ensemble des conseillers les orientations décidées lors du précédent mandat pour l'aménagement de cet espace public.

A savoir :

-un espace qui reste naturel

-un lieu de quiétude pour les rivoliens

-un espace sans éclairage, ni point d'eau, ni électricité.

C'est dans le souci de continuité de projet qu'il souhaite fixer un cadre pour la poursuite de l'aménagement de l'aire de loisirs.

Après discussion sur ce point, la majorité des membres du conseil ne souhaitent pas mettre un cadre au départ de la consultation citoyenne tout en rappelant aux habitants les orientations prises antérieurement dans la limite des contraintes budgétaires.

Afin de continuer le travail engagé le comité consultatif « démocratie participative », MR Thomasset David, responsable du comité, propose différentes méthodes de réflexion possible. Avant de continuer la démarche, il est nécessaire que le conseil se positionne sur la manière de procéder.

-Niveau 1 : consultation

Recueil des propositions de la population (phase déjà réalisée)

Restitution à la population

Le conseil s'empare des idées qui lui plaisent et communique sur ce qu'il a décidé

-Niveau 2 : concertation

On réfléchit ensemble

Recueil des propositions de la population (phase déjà réalisée)

Restitution à la population avec animation des échanges pour faire émerger des projets prioritaires*

A propos de projets définis comme prioritaires, quels sont les besoins éventuellement contradictoires des parties en présence ?

Au vu de ces éléments, le conseil municipal prend une décision

-Niveau 3 : codécision

On réfléchit ensemble et on décide ensemble

Recueil des propositions de la population (phase déjà réalisée)

Restitution à la population avec animation des échanges pour faire émerger des projets prioritaires*

A propos de projets définis comme prioritaires, quels sont les besoins éventuellement contradictoires des parties en présence ?

Au vu de ces éléments et en tenant de tous les paramètres et grâce à des outils facilitateurs (formation ?), il y a une co-construction de solutions permettant qu'un accord soit trouvé en s'appuyant sur l'intelligence collective.

Monsieur le Maire propose de rester au niveau 1 de la consultation : « c'est un essai et nous pourrons pour un prochain projet passer au niveau 2 si cette expérience est réussie, d'autant plus que le niveau 2 peut conduire à des tensions entre les habitants. »

Après discussion et tour de table, 10 conseillers se prononcent pour le niveau 2, 3 pour le niveau 1 et un s'abstient.

Le comité consultatif « Démocratie Participative » souhaite aussi qu'une formation des personnes animant les groupes de concertation soit financée par la commune. Il est rappelé que les conseillers municipaux peuvent utiliser leur DIF pour ce type de formation.

5. Informations et questions diverses

5.1 Collège Jacques Chirac de Limas

Trois familles ont écrit à la municipalité et six familles sont venues en mairie. Elles sont d'accord sur la nécessité de construire un nouveau collège mais pas sur l'implantation proposée, ceci dans l'intérêt des futurs collégiens. Monsieur le maire explique que, très majoritairement, les maires ruraux de la CAVBS ne sont pas favorables à cette localisation.

Monsieur le Maire fera part de l'inquiétude des familles des futurs collégiens de Rivolet lors de la présentation du projet de nouveau collège à Limas le lendemain.

4.2. Maison Gacon

La DIA a été adressée à la mairie de Rivolet : la valeur de la maison est de 288 000€, avec 12 000€ de frais d'agence. Monsieur le maire informe que le Conseil municipal a deux mois pour décider ou non de préempter.

Concernant les demandes d'aides, Monsieur le sous-préfet, Monsieur le président de la CAVBS, Madame la conseillère départementale, Monsieur le conseiller régional ont été contactés et rencontrés par Monsieur le maire et les adjoints.

Le dossier de présentation qui a servi à expliquer le projet aux institutions sera envoyé aux membres du Conseil municipal. La décision sera à l'ordre du jour du prochain Conseil du 17 mars 2022.

4.3. Commission « Urbanisme »

Une nouvelle loi indique que la taxe d'aménagement devra être versée à l'EPCI. Les maires ruraux de la CAVBS y sont opposés.

Quatre demandes de certificat d'urbanisme ont été déposées en mairie depuis le 13 janvier.

4.4. Belvédère de la forêt des expériences

Monsieur le Maire a participé à l'inauguration par le Président du département qui a eu lieu le 1^{er} février.

4.5. Commission « Voirie / réseaux »

Monsieur Gilles Authier et Monsieur Julien Fellot ont rencontré le maître d'œuvre qui a en charge le chiffrage et le suivi des futurs chantiers de voirie.

A ce sujet, une fissure est signalée sur la montée du Trion.

4.6. Commission « environnement »

Suite à l'invitation du réseau villes et villages terres durables à participer à une matinée d'échanges sur les actions menées autour de l'environnement sur chaque commune invitée, Rivolet a répondu présent.

Cette matinée fut riche par ses échanges d'initiatives prises par différentes communes (communes situées plus sur le territoire des Pierres Dorées que sur l'agglomération de Villefranche).

Nous sommes dans la même démarche que les autres communes qui bien souvent sont représentées par une association.

Concernant les chemins communaux, une réunion avec les membres du conseil intéressés par le sujet est fixée au lundi 7 mars à 20h30.

Au sujet du fleurissement : un travail de réflexion est en cours sur la nouvelle localisation des bacs à fleurs (concentration cœur du village).

Il nous est proposé par l'Agglomération de faire partie de 3 communes rurales pour la mise en place d'un projet pilote de compostage collectif en milieu rural sur 2022. Nous sommes intéressés par ce projet, un diagnostic va être fait avant la mise en œuvre par le biais d'un questionnaire.

L'agglomération s'engage à financer ce projet de A à Z.

En parallèle, un essai de compostage des déchets de la cantine avec le composteur de l'école va être mis en place et suite aux nouvelles consignes de tri les barquettes et autres emballages pouvant aller dans le bac de tri jaune seront recyclés.

Après la visite des jardins qui fut très instructive, nous en sommes arrivés aux ateliers - vision du projet - deux matinées ont été consacrées essentiellement à observer notre village via 4 points :

- Utiliser les ressources en observant la nature, partage entre tous ;
- Travailler avec ce que l'on a sur le terrain, autour de nous ;
- Préserver la biodiversité, aider celle-ci à se développer ;
- Travailler sur un sol vivant.

Un diagnostic de ces sorties sera posé et servira à imaginer le plan -design.

Des ateliers pratiques seront proposés, le premier devrait être la mise en place d'une baissière au city.

Les panneaux publicitaires des artisans et agriculteurs locaux ayant adhéré à ce projet ont été installés.

4.7. Auberge

La commission « Auberge » étudiera la remise en état de chaises.

Les aubergistes informent que le contexte actuel avec la crise sanitaire est compliqué conduisant à une situation financière difficile pour l'auberge.

4.8. Commission « communication, culture, vie associative, fête et cérémonie et démocratie participative »

Monsieur le maire propose que la lettre d'informations de mars soit distribuée par les cantonniers.

Monsieur Jean-Pierre GIRAUD et Madame Céline THOMAS travaillent à la refonte du site internet de la commune.

Une réunion de la commission est prévue le jeudi 10 mars prochain.

Un repas en soutien aux aubergistes est à programmer. Monsieur David THOMASSET se charge de l'organiser.

4.9. CCAS

Le repas des anciens est prévu le 26 mars prochain.

Plusieurs personnes sont venues à la permanence du jeudi du CCAS pour se faire aider à remplir les formulaires de recensement de la population. Cette permanence du jeudi (tous les quinze jours) commence à être connue, des personnes demandent de l'aide administrative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30